

VILLE DE MARNAY

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Janvier 2018
Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

13 conseillers présents : Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSET, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Catherine MARIN-GUITON, Bernard MORCHE, Mélanie MORLAND, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Bénédicte THIELLEY

Absents : Alexandra FERREIRA, Pierre ZANGIACOMI

Secrétaire de séance : Catherine MARIN-GUITON

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2017 ;
- Autorisations budgétaires 2018 (Commune, assainissement, eau) ;
- Travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs de l'atelier communal Place de la Gare : demande de subvention DETR ;
- Cession du terrain ZA 114 (déchetterie) au SYTEVOM ;
- Société protectrice des animaux : convention de fourrière 2018-2019-2020 ;
- Demande de subvention de l'école primaire (voyage scolaire 28/05-01/06) ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Acquisition de la parcelle C 191
- Vente de lots de bois
- Délibération de principe pour l'achat d'un tracteur
- SPR : aide financière
- Médecine préventive : renouvellement de la convention avec le CDG 70
- Virement de crédit commune 2017 N°7

Aucune objection n'est faite.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017. Aucune remarque n'est faite.

Approuvé à l'unanimité

I. Autorisation budgétaire 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de mandater des dépenses d'investissement, payables avant l'adoption du budget 2018 (dans la limite autorisée).

Le montant s'élève à 352 729 € pour les dépenses réelles d'investissement (différents chapitres) pour le budget Commune ;

à 17 962 € pour le budget Eau ;

à 49 268 € pour le budget Assainissement.

M. Le Maire soumet cette autorisation budgétaire aux membres du conseil.

Approuvé à l'unanimité.

II. Travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs de l'atelier communal, place de la Gare : demande de DETR.

Monsieur le Maire donne la parole à Yves Mouchot au sujet de l'aménagement de l'atelier communal.

La subvention de l'Etat (DETR) demandée concerne :

- A l'intérieur, les sanitaires (toilettes et douches) ainsi que le chauffage pour 6 100 €, l'électricité pour 4 300 €, un rideau métallique pour 2 200 € ;
- A l'extérieur, la pose d'un grillage qui entourera le terrain ainsi que le portail pour 12 435 €.

Le coût total s'élève à 38 057 € en tenant compte des travaux imprévus soit 2 000 €.

Les travaux prévus Place du Souvenir Français n'ayant pas été réalisés, le choix de regrouper l'ensemble des ateliers place de la Gare paraissait plus opportun. Bernard Girard demande ce qu'il va advenir de ce bâtiment.

M. Le Maire évoque la demande d'un artisan (entreprise de chauffage/plomberie) pour l'achat ou la location de ce local situé place du Souvenir français.

Un certain nombre de questions se pose :

- M. Le Maire rappelle la volonté de la commune de réunir les différentes entreprises à l'extérieur du centre-ville, dans la zone artisanale.
- Jean-Louis Fassenet demande si la commune a le droit de louer ou de vendre à un privé. La réponse est oui, mais il pourrait y avoir un problème car d'autres personnes pourraient aussi être intéressées.
- Des travaux conséquents seront nécessaires pour améliorer le local.

- Michaël Rietmann suggère que le conseil doit choisir entre louer le local ou aménager une place propre avec un parking plus grand.
- Laurence Bouchasson propose d'aménager le parking et d'y ajouter des places « handicapés ».

Le débat se poursuit sur l'intérêt de louer et sur la durée...

Aucune décision n'est prise pour l'avenir de ce bâtiment, d'autant plus qu'il y a d'autres priorités (bâtiment proche du cimetière...).

M. Le Maire propose au conseil de se positionner sur la demande de subvention DETR.

Approuvé à l'unanimité.

III. Cession du terrain ZA 114 (déchetterie) au SYTEVOM :

M. Le Maire rappelle que la cession du terrain de la déchetterie à titre onéreux, proposée par la commune, est inenvisageable par le SYTEVOM.

Michaël Rietmann demande ce qu'il adviendrait de ce terrain « cédé à titre gratuit », en cas de fermeture de la déchetterie. À qui reviendrait le terrain ?

M. Le Maire propose d'écrire sur l'acte de cession que, dans ce cas, le terrain reviendrait en l'état à la commune de Marnay.

En cas de transfert de la compétence à la communauté de communes, une clause sera ajoutée : « sans transfert de foncier ».

M. Le Maire propose au vote la cession du terrain ZA 114 au SYTEVOM à titre gratuit.

Approuvé à l'unanimité.

IV. Société protectrice des animaux : convention 2018-2019-2020

M. Le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention avec la SPA, à raison de 1,00 € par habitant.

Cette convention est obligatoire pour les communes ne disposant pas d'un refuge/chenil municipal.

Elle permettra de poursuivre la campagne de stérilisation en place dans la commune.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement pour 3 ans de cette convention et autoriser le maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité.

V. Demande de subvention de l'école primaire pour un voyage scolaire

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'octroi d'une subvention à destination de l'école primaire de Marnay, pour les enfants habitant la commune.

Elle concerne 28 élèves et la demande de Mme Salvi, directrice de l'école, s'élève à une aide de 40 € par enfant.

Le voyage aura lieu du 28 mai au 01 juin 2018 à destination de Saint Palais sur Mer en Charente-Maritime.

Le vote de la subvention est soumis aux membres du conseil.

Approuvé à l'unanimité.

VI. Renouvellement de la convention médecine préventive

M. Le Maire soumet aux membres du conseil la nécessité de renouveler la convention médecine préventive bénéficiant aux agents territoriaux.

Il s'agit d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 70 avec lequel la commune peut conventionner.

La cotisation représente 0,3% de la masse salariale et les pénalités s'élèvent à 70 €.

M. Le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 70.

Approuvé à l'unanimité.

VII. Vente de bois

Michaël Rietmann nous informe que la commune organise une vente de 15 lots de bois, le 18 janvier :

- 2 lots de 5 stères, à 5,00 € le stère soit 25,00 € ;
- 13 lots de 7 stères, à 5,00 € le stère soit 35,00 €.

La vente est réservée aux habitants de Marnay et aura lieu en mairie selon le principe d'une vente aux enchères.

Le conseil doit se prononcer sur la vente de ces 15 lots.

Approuvé à l'unanimité.

VIII. Aide financière à un particulier pour des travaux dans la zone SPR

M. Le Maire rappelle qu'une demande d'aide financière a été effectuée pour la réfection de fenêtres d'un bâtiment (anciennement Hôtel de Paris) dans la zone SPR (Site Patrimonial Remarquable) (anciennement nommé AVAP).

Elle a été étudiée et validée par la commission SPR du 15 novembre 2017.

Celle-ci s'élève à 1 050 € (l'aide plafonnée est à 1500 €) :

- Changement de fenêtres : 11 x 50€ ;
- Changement de portes : 5 x 100 €.

Elle sera accordée à la présentation du certificat d'achèvement.

La demande d'aide est proposée au vote.

Approuvé à l'unanimité

IX. Acquisition d'un tracteur

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de changer le tracteur John Deer de la commune, dont l'entretien devient trop onéreux.

Le choix s'est porté sur l'offre de l'entreprise HUOT SARL dont la proposition est la plus intéressante et propose la reprise de l'ancien tracteur.

L'acquisition s'élève à 29 500 €, payable en 6 ans, soit 73 échéances, à 0% d'intérêt.

La date de la 1^{ère} échéance se situe en février.

M. Le Maire rappelle l'urgence de cette acquisition pour l'entretien des chemins et lors des épisodes neigeux.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la confirmation de cet achat.

Approuvé à l'unanimité

X. Acquisition de terrain

M. Le Maire rappelle que, lors du précédent conseil, une proposition d'achat, concernant la cession de la parcelle C 191 (16 ares 15 centiares), avait été faite à la famille Pautot/Mougin, La proposition a été acceptée. Le montant de l'acquisition s'élève à 500 €.

Le conseil doit autoriser M. Le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître Thierry Lussiaud.

Approuvé à l'unanimité

XI. Budget Commune 2017 virement de crédits (DM N°7)

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses de l'exercice 2017. Il y a lieu d'effectuer des virements de crédits pour régulariser les écritures.

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
66111 / 66	Intérêts réglés à l'échéance	+600	
60628/ 011	Autres fournitures non stockées		-600

Approuvé à l'unanimité

XII. Questions diverses

1. Damien Robert propose, avec l'accord de la CCVM, un reportage sur Marnay, dans le magazine « Comtois en Cuisine ».

La revue paraît tous les trimestres en Côte D'or, en Franche-Comté et dans l'Ain.

La parution des 10 000 exemplaires nécessite la participation de 5 commerçants, à raison de 100 € chacun, et le partage des 1 400 € restants, entre la CCVM, l'UCIA et la commune de Marnay.

M. Le Maire propose aux membres du conseil d'accorder la participation de la commune pour un montant d'environ 450 €.

2. M. Le Maire souhaite faire une offre de prix à des particuliers pour un terrain de 230 m², appartenant au domaine communal privé, sur lequel est bâti un cabanon.

Le prix qu'il propose est de 25 € le m², soit un total de 6 000 €.

3. M. Le Maire fait part aux membres du conseil d'un sinistre survenu suite à l'obstruction d'une conduite d'égout. Les dommages s'élèvent à 30 000 € et une demande de dédommagement a été faite auprès de la commune.

Or, la conduite n'appartient pas à la commune car elle se trouve sur un terrain privé.

M. Le Maire propose une expertise avant de se positionner.

4. Jérémy Rondot demande à la commune d'ajouter deux logos sur les documents municipaux : celui des Cités de Caractère et celui de Station Verte. Ils seront ajoutés à la prochaine commande.

5. Michaël Rietmann nous fait part de la proposition de la CCVM, suite à la réunion du bureau au sujet de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La CCVM propose que chaque commune soit représentée par une personne, sauf pour les communes de plus de 1 000 habitants. Seule la commune de Marnay serait concernée et aurait donc 2 représentants.

6. M. Le Maire évoque un courrier qu'il a reçu. Il s'agit d'un message d'un habitant de la rue Victor Hugo demandant des éclaircissements sur le projet du Moulin et sa réhabilitation.

7. Rappel : le 29 janvier à 18H30 aura lieu la présentation du dossier Sport-Tourisme auprès de la CCVM.

8. Judith Bugnet nous fait part de son souhait de renouveler la journée citoyenne en 2018.

Elle aurait lieu le 26 mai, date de la journée nationale. Il faudrait réfléchir sur ce qui pourrait être proposé.

Secrétaire de séance,
Catherine MARIN-GUITON



Le Maire,
Vincent BALLOT

